



Saint-Antoine-sur-Richelieu

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION convoquée à 19 h 45, le mardi 18 août 2026 et tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu pour soumettre le projet de règlement n°2009-002-019 modifiant le règlement de zonage n°2009-002 afin d'intégrer les nouveaux îlots déstructurés dans le plan de zonage, de créer une nouvelle grille de spécifications existantes et de modifier les articles concernant les piscines.

Sera également soumis et le projet de règlement 2009-001-03 modifiant le règlement de zonage n°2009-001 afin de modifier la carte des affectations et d'y intégrer les nouveaux déstructurés.

Sont présents :

Le maire suppléant, monsieur Guy Parent

Les conseillers :

Monsieur Julien Colette, conseiller #2;
Madame Marie-Claude Thibeault , conseillère #3;
Madame Caroline Desmarais , conseillère #4;
Monsieur Guy Parent, conseiller #5;
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #6.

Est également présente:

Madame Valérie Beaurivage Vincent, directrice générale par intérim.

Sont absent :

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire;
Monsieur David Cormier, conseiller David Cormier

Monsieur Guy Parent, conseiller municipal et maire suppléant, explique les projets de règlement.

Aucun commentaire reçu lors de la consultation.

L'assemblée publique de consultation se termine à 19 h 50.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 18 août 2026 et tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire suppléant, monsieur Guy Parent

Les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;
Monsieur Julien Colette, conseiller #2;
Madame Marie-Claude Thibeault , conseillère #3;
Madame Caroline Desmarais , conseillère #4;
Monsieur Guy Parent, conseiller #5;
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #6.

Est également présente à la séance :

Madame Valérie Beaurivage Vincent, directrice générale.

Sont absent :

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire;
Monsieur David Cormier, conseiller David Cormier.

Les membres présents à l’ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur Guy Parent , maire suppléant, et ce, conformément à l’article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance ordinaire

2026-08-225

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire suppléant procède à l’ouverture de la séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Julien Collette, **APPUYÉ** par madame Caroline Desmarais, et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers;

D’ACCEPTER que la présente séance soit tenue à la maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 18 août 2026 est ouverte par le maire suppléant à 20 h 01.

ADOPTÉE

2026-08-226

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 août 2026

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Desmarais, **APPUYÉ** par madame Marie-Claude Thibeault, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER l'ordre du jour et que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

EN AJOUTANT :

10.1 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – Saint-Antoine-sur-Richelieu – Sécurisation de rue - Afficheur de vitesse

EN RETIRANT :

3.3 Paiement de facture – Service d'entreposage – Archives Lanaudière

ADOPTÉE

2026-08-227

1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 7 juillet 2026

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Desmarais, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER les délibérations de la séance ordinaire du 7 juillet 2026.

ADOPTÉE

1.3 Mairie - suivi sur différents dossiers

Monsieur Guy Parent, maire suppléant, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

1.4 Période de questions générales

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

2. Dépôt de documents

Aucun document n'a été déposé.

3. Finances

2026-08-228

3.1 Approbation - Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Desmarais, **APPUYÉ** par madame Marie-Claude Thibeault et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER les comptes à payer du mois de d'août 2026 pour une somme de 163 752,06 \$;

D'ENTÉRINER les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 22 858,37 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 131 751,37 \$.

ADOPTÉE

2026-08-229

3.2 Paiement de facture – service d'urbanisme - Urbatek

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit recourir aux services d'une firme pour répondre à ses besoins en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture n°2468 de la firme Urbatek pour le mois de juin 2026, au coût de 16 714,21 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture n°2490 de la firme Urbatek pour le mois de juillet 2026, au coût de 15 531,41 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Julien Collette, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement de la facture n°2468 de la firme Urbatek pour le mois de juin 2026, au coût de 16 714,21 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la facture n°2490 de la firme Urbatek pour le mois de juillet 2026, au coût de 15 531,41 \$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE

3.3 Paiement de facture – Service d'entreposage – Archives Lanaudière

Reporté à une séance ultérieure.

4. Administration

4.1 Régime d’assurance collective - Fédération québécoise des Municipalités - adhésion

2026-08-230

CONSIDÉRANT QU’en vertu du Code municipal, une municipalité peut participer, au bénéfice de ses fonctionnaires, ses employés et les membres de son conseil, à un contrat d’assurance collective dont le Preneur est la Fédération québécoise des municipalités (FQM) :

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Jonathan Chalifoux, souhaite souscrire à l’assurance collective de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le maire rencontre les critères d’admissibilité à cette assurance collective;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Thibeault, **APPUYÉ** par madame Caroline Desmarais, et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers **QUE** soit confirmer l’admissibilité du maire, monsieur Jonathan Chalifoux au régime d’assurance collective de la FQM à compter du 1^{er} septembre 2026 selon les couvertures applicables aux élus.

ADOPTÉE

4.2 Offre de service – surveillance des travaux du trottoir et canalisation de fossés, chemin de la Pomme d’Or

2026-08-231

CONSIDÉRANT les travaux de construction d’un trottoir et canalisation de fossés sur le Chemin de la Pomme d’Or entre la rue du Moulin-Payet et le chemin du Rivage (route 223);

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessitent une surveillance partielle du chantier, car un laboratoire assurera le contrôle qualitatif et que monsieur Martin Roy, responsable des travaux public de la Municipalité, assurera une présence quotidienne sur le chantier;

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels présentée par madame Catherine Tétreault, ingénieure, pour réaliser la surveillance du chantier au coût de 21 875 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Julien Collette, et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers :

QUE soit acceptée l’offre de service professionnel présentée par madame Catherine Tétreault, ingénieure afin de réaliser la surveillance des travaux de construction d’un trottoir et

canalisation de fossés sur le Chemin de la Pomme d’Or entre la rue du Moulin Payet et le chemin du Rivage;

POUR pourvoir au paiement de ces honoraires professionnels soient utilisées les sommes prévues au règlement n° 2026-04 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 695 547 \$ et un emprunt de 695 547 \$ pour la construction d’un trottoir et la gestion des eaux pluviales sur le chemin de la Pomme d’or » incluant l’aide financière du Programme d’aide financière du Fond de la sécurité routière (PAFFSR).

ADOPTÉE

- 4.3 Règlement n°2026-05 décrétant un emprunt de 2 000 000 \$ pour l’acquisition d’immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption (règlement parapluie) - correction
-

2026-08-232

CONSIDÉRANT l’adoption du règlement n°2026-05 décrétant un emprunt de 2 000 000 \$ pour l’acquisition d’immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption (règlement parapluie) le 2 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire d’effectuer une correction dans le paragraphe 5 du préambule comme suit :

IL EST PROPOSÉ par madame⁴ Caroline Desmarais, **APPUYÉ** par madame Marie-Claude Thibeault, et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers :

D’AUTORISER la correction dudit paragraphe « que la Municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l’article 1063 du Code Municipal du Québec. » pour le remplacer par celui ci « que la Municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l’article 1063 du Code Municipal du Québec. »

ADOPTÉE

- 4.4 Adoption – 2^{ème} projet - Règlement n°2009-002-019 modifiant le règlement de zonage n°2009-002 afin d’intégrer les nouveaux îlots déstructurés dans le plan de zonage de créer une nouvelle grille de spécifications, de modifier les grilles de spécifications existantes et de modifier les articles concernant les piscines
-

2026-08-233

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 juillet 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 7 juillet 2026 ainsi que celle du 18 août 2026 et que

des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Julien Collette, et **APPUYÉ** par madame Marie-Claude Thibeault, et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers :

D’ADOPTER le 2^{ème} projet , sans modification, de Règlement n°2009-002-019 modifiant le règlement de zonage n°2009-002 afin d’intégrer les nouveaux îlots déstructurés dans le plan de zonage de créer une nouvelle grille de spécifications, de modifier les grilles de spécifications existantes et de modifier les articles concernant les piscines.

ADOPTÉE

- 4.5 Adoption – 2^{ème} projet - Règlement n°2009-001-03 modifiant le plan d’urbanisme n°2009-001 afin de modifier la carte des affectations et d’y intégrer les nouveaux îlots déstructurés
-

2026-08-234

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 juillet 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 7 juillet 2026 ainsi que celle du 18 août 2026 et que des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Julien Collette, et **APPUYÉ** monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers :

D’ADOPTER le 2^{ème} projet , sans modification, de n°2009-001-03 modifiant le plan d’urbanisme n°2009-001 afin de modifier la carte des affectations et d’y intégrer les nouveaux îlots déstructurés;

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

- 5.1 Dépôt -Rapport d’activités du Service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2026
-

Monsieur David Cormier, conseiller responsable de la sécurité incendie et de la sécurité civile explique le rapport d’activités directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Mathieu

Lachance pour le mois d'août 2026. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

5.2 Ressources humaines – Service de sécurité incendie – Démission

2026-08-235

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Samuel Paradis, pompier au service de sécurité incendie de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par madame Marie-Claude Thibeault, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

QUE soit entériner la démission de monsieur Samuel Paradis en date du 18 août 2026;

QUE les membres du conseil ainsi que ceux du service de sécurité incendie tiennent à remercier monsieur Paradis pour ses années de service dédiées à la sécurité de la population de la Municipalité et lui souhaitent beaucoup de succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

6. Transport et travaux publics

6.1 Dépôt du rapport d'activités du Service de transport et travaux publics pour le mois de de juillet 2026

2026-08-236

Monsieur Louis-Philippe Laprade explique le rapport d'activités du responsable des travaux publics, monsieur Martin Roy, pour le mois d'août 2026 et les prévisions du mois de septembre 2026. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Julien Collette, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers **D'APPROUVER** les dépenses pour le mois d'août d'une somme de 32 900 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

Aucun document n'a été déposé.

8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque

8.1 Dépôt du rapport d'activités de la vie culturelle et communautaire pour le mois de juillet 2026

2026-08-237

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Thibeault, **APPUYÉ** par madame Caroline Desmarais, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers **d'autoriser** le budget mensuel soumis de 1 110 \$ se composant comme suit :

- 760 \$ pour des sacs de bienvenues;
- 350 \$ pour des banderoles de sensibilisation à la violence.

ADOPTÉE

8.2 Dépôt du rapport d'activités de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion pour le mois de juillet 2026

2026-08-238

Le rapport de madame Louise Ricard, responsable, par intérim, de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Thibeault, **APPUYÉ** par madame Caroline Desmarais, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers **d'autoriser** le budget mensuel soumis de 1 300 \$, pour l'achat de livres.

ADOPTÉE

8.3 Dépôt du rapport d'activités des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois de juillet 2026

2026-08-239

Le rapport de madame Shanda Leclair, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des infrastructures sportives est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Desmarais, **APPUYÉ** par madame Marie-Claude Thibeault, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers **D'AUTORISER** la dépense de 5 500 \$ pour la fête d'Halloween du 31 octobre 2026.

ADOPTÉE

2026-08-240

8.4 Budget de Noël 2026 – approbation de budget

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’organiser la soirée de Noël à l’intention du personnel municipal et des membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire de réserver les services de professionnel;

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Desmarais, et **APPUYÉ** par madame Marie-Claude Thibeault, et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers

QUE tous les employés municipaux, y compris ceux du Service de sécurité incendie, soient invités à la soirée de Noël;

QUE les membres du conseil municipal soient également invités;

QUE les personnes invitées prennent à leur charge les frais relatifs à la participation de leur conjoint(e);

QU’UN budget maximal de 60 \$ par personne, et qu’un budget de 1 000 \$ d’animation soit alloué pour l’organisation de l’événement.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport d’activités du Service de l’urbanisme pour le mois de septembre 2025

Monsieur Guy Parent fait rapport verbal des activités réalisées au Service de l’urbanisme pour le mois d’août 2025.

Dépôt du procès-verbal du CCU du 13 juin 2026.

9.2 Demande de dérogation mineure et Plan d’implantation et d’intégration architectural (PIIA) – 736 rang du brûlé – lot 4 833 329

2026-08-241

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à agrandir le bâtiment principal situé au 736, rang du Brûlé;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser une toiture plate ainsi qu’un revêtement extérieur de clin de bois ou de tôle vertical, lesquels ne sont pas conformes au règlement de zonage 2009-002;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est identifié comme un bâtiment patrimonial de catégorie II et que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2009-007;

CONSIDÉRANT QUE les plans et les recommandations de l'ingénieur démontrent qu'une toiture plate constitue la solution la plus appropriée afin d'éviter le transfert des charges sur le bâtiment existant et de préserver son intégrité structurale;

CONSIDÉRANT QUE le comité est d'avis que le projet peut être accepté, sous réserve de certaines conditions visant à assurer une meilleure intégration architecturale de l'agrandissement au bâtiment existant;

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Desmarais, **APPUYÉ** par madame Marie-Claude Thibeault, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure et plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour le 736, rang du Brûlé sous les conditions recommandées par le comité consultatif d'urbanisme soit :

- Le toit plat est accepté conformément aux plans et aux recommandations de l'ingénieur;
- Le revêtement extérieur devra être en clin de bois, de couleur similaire à celle du bâtiment principal;
- La fenêtre de l'agrandissement devra être similaire aux fenêtres du bâtiment principal et devra, dans la mesure du possible, provenir de la récupération d'une fenêtre existante située sur le mur qui sera démoli.
- La porte-patio et la porte devront comporter un carrelage permettant une meilleure intégration au bâtiment principal;
- La porte-patio et la porte devront être de couleur grise et leur cadre devra s'agencer avec celui des portes existantes.

ADOPTÉE

9.3 Adoption finale – Projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) – 1094 A à 1096 B, rue du Rivage

2026-08-242

CONSIDÉRANT QU'une demande d’approbation dans le cadre d’un projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) a été déposée au service de l’urbanisme pour l’immeuble situé au 1094 A à 1096 B, rue du Rivage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser la conversion d'un ancien local commercial situé à l'adresse 1096 rue du Rivage, en logement résidentiel additionnel au bâtiment multifamilial existant;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment comprend actuellement six logements et que le projet aurait pour effet d'ajouter un septième logement;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes applicables, l'ajout d'un septième logement porterait le nombre de cases de stationnement requis à 10.5 cases (arrondi à 11);

CONSIDÉRANT QUE le terrain compte actuellement 10 cases de stationnement existantes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent uniquement l'aménagement intérieur du local commercial;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne prévoit aucun agrandissement, changement d'implantation ou modification à l'apparence du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le comité juge que le projet est acceptable dans le contexte du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de l'ensemble de la documentation déposée;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil, sauf Monsieur David Cormier, en sa qualité de demandeur et de conseiller municipal, ont pris connaissance des documents déposés au soutien de cette demande et en ont évalué les critères;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation pour ce projet a eu lieu le 7 juillet 2026 à 19 h 45 et qu'aucun commentaire n'a été soumis;

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Desmarais, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil suive la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de PPCMOI telle que présentée pour la propriété située au 1094 A à 1096 B, rue du Rivage

ADOPTÉE

2026-08-243

10. Divers

10.1 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – Saint-Antoine-sur-Richelieu – Sécurisation de rue - Afficheur de vitesse

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour un projet de sécurisation de plusieurs rues par divers aménagements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Julien Collette, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

QUE soient mandaté monsieur Martin Roy, responsable des travaux publics, à faire la demande du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

QUE monsieur Jonathan Chalifoux, maire et madame Valérie Beaurivage Vincent, directrice générale par intérim à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

12. Correspondance

Les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

Chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'août 2025.

2026-08-244

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Julien Collette, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h.

ADOPTÉE

Guy Parent
Maire suppléant

Valérie Beaurivage Vincent
Directrice générale par intérim

Je, Guy Parent, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Valérie Beaurivage Vincent, directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.